

Motion au CA du 10 février 2020

Présentée par les élus des personnels, des fédérations de parents d'élèves (PEEP et FCPE) et des élèves du Lycée La Martinière Duchère (Lyon 09)

Nous, personnels du lycée La Martinière Duchère ayant pris connaissance de la dotation horaire globale donnée par le Rectorat et de la répartition proposée par le Chef d'établissement pour la rentrée 2020-2021, et tout en reconnaissant le travail méritoire de celui-ci pour faire au mieux avec les moyens attribués, constatons cependant que la DHG proposée nous contraint une nouvelle fois à choisir entre enseignements optionnels, enseignements de soutien, heures de dédoublement, projets et effectifs par classe. Or, cela nous conduit à ne plus pouvoir placer les élèves au centre de nos préoccupations.

Nous constatons que le nouveau mode de calcul des moyens attribués aux établissements conduit à une généralisation des classes à 35. Cela se traduit dans notre établissement par la perte de 3 divisions et de 140H d'enseignement dans le secondaire, ainsi que des filières technologiques mixées, pour seulement 16 élèves de moins. Nous pensons que des groupes de 35 élèves ne constituent pas de bonnes conditions de travail pour les élèves et pour les enseignants. Ces effectifs ne permettent pas de porter attention aux lycéens les plus fragiles, ni de nous adapter aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap (DYS et Malentendant, etc).

De plus nous désapprouvons l'absence de financements spécifiques pour les options (arts plastiques, latin, italien LVC), les sections européennes et les sections sportives qui constituent la richesse de notre établissement. Nous craignons la disparition de ces enseignements à court ou moyen terme.

Depuis les changements des procédures d'orientation en fin de collège et de seconde, nous voyons arriver en seconde, puis dans les sections technologiques, principalement en STMG, des élèves de plus en plus en difficultés. Le rectorat semble reconnaître les particularités de notre établissement par l'attribution d'une « allocation progressive de moyens » (35h), mais ces moyens ne viennent pas compenser la baisse des moyens observée (notre h/e baisse cette année de 8%, il passe de 1,39 à 1,28).

Afin de remédier à cet état de fait, nous demandons un abondement de la DHG en heures poste afin de :

- ouvrir deux divisions de 1^{ère} STL (qui pourraient ainsi accueillir plus d'élèves que les 46 attendus pour l'instant) et deux divisions de 1^{ère} ST2S, et non trois divisions avec mixage comme c'est prévu ; (38h)
- pour passer des deux divisions de 1^{ère} STMG à 35 (avec dédoublements) prévues à trois divisions de 1^{ère} STMG à 24 (sans dédoublements) ; (21h)
- pour passer à deux divisions de T^{le} ST2S et trois divisions de T^{le} STMG en revenant ainsi à la trentaine d'élèves par classe qu'il ne faut pas dépasser sur ce niveau. (20h)
- Maintenir les options offertes dans notre établissement : Latin (3h).
- Offrir à nos élèves intégrant les sections européennes une heure de renforcement linguistique (6h).
- Permettre le déroulement des cours d'EPS avec des groupes à moins de 32 élèves pour assurer le suivi et la sécurité des élèves.
- Offrir aux élèves malentendants arrivant en seconde le soutien nécessaire en français et en anglais.
- Prévoir l'accueil des redoublants de terminales générales dans de bonnes conditions, selon le nombre de redoublants pour ne pas dépasser le seuil de 35 élèves par classe. Nous nous inquiétons aussi des conditions dans lesquelles ces redoublants devront entrer dans le cadre de la réforme du lycée, sans avoir suivi les nouveaux programmes de première.

C'est pourquoi jugeant que la DHG attribuée à notre établissement est insuffisante au regard de la réalité des besoins, et qu'elle ne répond pas à l'objectif annoncé de la réussite de tous, nous, représentants élus des personnels d'éducation, prenons la décision de voter contre la répartition. Il ne s'agit encore une fois en

aucun cas de remettre en cause le travail de Monsieur le Proviseur, mais d'affirmer que nous ne pouvons laisser une logique budgétaire prendre le pas sur l'avenir de nos élèves.

Par cette motion, les représentants des personnels, des fédérations de parents d'élèves et les élèves membres du Conseil d'Administration réuni le 10 février 2020, exprimons nos inquiétudes face à cette enveloppe d'heures insuffisante, dont les conséquences seront très lourdes, et réaffirmons notre attachement à un enseignement public de qualité pour tous.

Face à cette situation, nous les enseignants du lycée La Martinière Duchère et représentants des fédérations de parents d'élèves demandons à être reçus en audience au rectorat.